

MODE D'EMPLOI L'ÉLIGIBILITÉ #APTIC

Pourquoi ?

Initié en juin 2017, les pass #APTIC sont attrayants à plus d'un titre :

- la création d'une communauté #APTICulteurs ;
- la mise en visibilité de structures et de leurs actions de médiation numérique ;
- la découverte de ces lieux de médiation numérique aux citoyens grâce à la prescription de pass ;
- le renforcement de l'équilibre économique de ces structures.

#APTIC



#APTIC, Comment cela fonctionne ?

1 L'ÉMISSION DE PASS #APTIC

Les pass sont créés sous l'impulsion d'un commanditaire qui finance l'action de médiation numérique et les frais d'intermédiation amont de 4% facturés par #APTIC.



Inspirés du modèle des titres-restaurants, ils sont distribués sous forme de carnet de 10 chèques dit « pass » d'une valeur de 10€. Ces carnets sont remis directement aux bénéficiaires qui peuvent les dépenser dans les structures labellisées #APTIC de leur choix.



2 DEMANDER VOTRE ÉLIGIBILITÉ

Vous remplissez le questionnaire en ligne pour demander votre éligibilité. Vous signez la charte #APTIC. Une fois votre demande validée par les équipes d'#APTIC, vous rejoindrez les 1 310 #APTICulteurs actuellement présents sur le territoire.



3 RENSEIGNER VOTRE OFFRE DE SERVICES

Grâce au référentiel national #APTIC de services de médiation numérique, vous pouvez répertorier votre offre de service et indiquer la valeur de chacun des services.

Les structures de médiation numérique sont libres de définir leur tarif cependant lors de la saisie des tarifs, #APTIC vous recommande d'utiliser ce qu'ils appellent le « tarif réglementé (10€) pour les bénéficiaires identifiés ». Cette recommandation, combinée aux 2 facteurs suivant : les acteurs sociaux qui impulsent la distribution des carnets ne souhaitent généralement pas qu'il y ait de « reste à charge » pour leurs bénéficiaires d'une part ; #APTIC ne permet pas l'utilisation de plusieurs pass du même carnet pour un même service d'autre part ; en conséquence le tarif de 10€ / service est finalement « imposé » aux structures de médiation numérique.

4 SOUSCRIRE AU KIT #APTIC ET SERVICES ASSOCIÉS

Sans lui impossible d'endosser les pass #APTIC, il est composé d'un « Kit de Com » et d'un lecteur de code barre. Proposée sous la forme d'un abonnement mensuel (8€40 TTC) ou annuel, la souscription ne se déclenche qu'à partir du scan de votre premier chèque #APTIC que vous scanniez ou non des pass.

5 LE SCANN DES PASS

Une fois l'action de médiation numérique réalisée, les pass vous sont remis par les bénéficiaires. Outre le scann des pass, une qualification de l'action est requise. La méthodologie est la suivante :

1. Choix du service de votre catalogue sur lequel attribuer le pass ;
2. Scan du code barre de chaque pass utilisé sur ce service.

Cette opération est répétée pour chaque service.

6 L'ENDOSSEMENT DES PASS

L'endossement des pass a lieu une fois par mois. Un tableau de bord sur le site #APTIC permet de les suivre. Ensuite, vous recevrez le paiement des pass – 4% (frais d'intermédiation aval) qui sont conservés par #APTIC.

Infographie :

la
coopérative
tiers-lieu

